



AIPR ENCADRANT  
CONCEPTEUR

# Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux Encadrant - Concepteur



**Objectifs :** Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.  
Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.  
S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.



## Public visé

Salarié de l'entreprise intervenant en préparation administrative et technique des travaux et encadrants les chantiers de travaux. Conception et réalisation de plans suite à des relevés topographique ou en géolocalisation.



## Pré-requis

Pour suivre cette formation, aucun pré-requis n'est nécessaire.



## Nombre de participants

10 personnes maximum.



## Durée

6 heures.



## Intervenant(s)

Formateur spécialisé.



## Attribution finale

Attestation de compétences ou attestation d'échec.

## Programme

L'historique de la réglementation

Qu'est ce que la DT, la DICT et l'AIPR ?

Connaître et comprendre le guichet unique.

Les acteurs : responsable de projet, le maitre d'ouvrage, le maitre d'œuvres...

Les connaissances générales métiers

Les plans, la cartographie, le marquage- piquetage

Le repérage et les affleurants...

Le déroulement d'un chantier, les règles à suivre

Les endommagements des réseaux, conséquences...

La règle des 4 A, qui est responsable de quoi ?

Les documents Cerfa

L'ensemble du guide technique concernant l'AIPR Concepteur est traité dans cette formation. Tous les points abordés lors de la formation sont agrémentés de questions issues de la totalité des QCM de l'examen final concepteur.



## Méthodes et Moyens Pédagogiques

Présentation théorique de la réglementation avec une mise en application immédiate sous la forme de courts QCM ou de cas pratique. Une maquette ou des photos permettent d'examiner des cas concrets.



## Documents Pédagogiques

Un livret de stage est fourni au stagiaire.



## Suivi / Évaluation

QCM finale effectué sur une tablette ou un PC en ligne. La délivrance de l'AIPR est conditionnée à l'obtention d'un minimum de 48 points sur 80 possibles. Évaluation de la formation par les stagiaires concernant les objectifs et la qualité. Responsable Pédagogique : Fabrice ROUSSEAU.